

B. BUDGET REVISE DE L'EXERCICE 2002-2003

292. La présentation d'un budget révisé en cours d'exercice a été utilisée pour la première fois dans le cadre du budget proposé pour l'exercice biennal 2002-2003. Il a été indiqué à l'époque que la présentation d'un budget révisé ne constituait pas une modification des pratiques budgétaires précédentes, mais plutôt une mesure visant à augmenter la transparence du budget. Dans les sections suivantes, le budget révisé de l'exercice biennal 2002-2003 est présenté en deux étapes. Dans un premier temps, le chapitre B.1 indique les estimations budgétaires initiales actualisées en fonction de l'application des clauses de flexibilité et d'autres modifications. Dans un deuxième temps, le budget révisé de l'exercice biennal 2002-2003 est présenté selon la nouvelle structure du programme pour l'exercice biennal 2004-2005. Le chapitre B.2 permet ainsi de comparer, programme par programme, le budget approuvé de l'exercice biennal 2002-2003 avec le budget proposé pour l'exercice biennal 2004-2005.

1. Révision du budget initial de l'exercice 2002-2003

293. Le budget révisé de l'exercice 2002-2003 s'élève à 672 200 000 francs suisses, en diminution de 6 200 000 francs suisses par rapport au budget initial de 678 400 000 francs suisses. La variation budgétaire résulte de l'application des clauses de flexibilité et d'autres modifications. Les clauses de flexibilité permettent d'ajuster le budget des systèmes mondiaux de protection selon les formules indiquées à l'appendice A.5. Ces formules prévoient l'ajustement du budget en cas d'augmentation ou de diminution imprévue du volume de travail au cours de la deuxième année de l'exercice biennal. Le tableau 10 indique la répartition du budget révisé par union.

Tableau 10
Budget révisé de l'exercice 2002-2003: variation budgétaire par union
(en milliers de francs suisses)

Union	Budget	Variation budgétaire						Budget
	2002-2003	Flexibilité		Autres modifications		Total		2002-2003
	initial	Montant	%	Montant	%	Montant	%	révisé
	A	B	B/A	C	C/A	D=B+C	D/A	E=A+D
Unions financées par des contrib.	38 612	-	-	(84)	(0,2)	(84)	(0,2)	38 528
Union du PCT	530 795	(641)	(0,1)	1 344	0,3	703	0,1	531 498
Union de Madrid	78 945	160	0,2	(241)	(0,3)	(81)	(0,1)	78 864
Union de La Haye	13 572	(160)	(1,2)	(48)	(0,4)	(208)	(1,5)	13 364
Autres	16 476	(3 045)	(18,5)	(3 485)	(21,2)	(6 530)	(39,6)	9 946
TOTAL	678 400	(3 686)	(0,5)	(2 514)	(0,4)	(6 200)	(0,9)	672 200

294. La réduction 3 686 000 de francs suisses au titre des clauses de flexibilité résulte d'une diminution de 641 000 francs suisses pour l'Union du PCT, d'une augmentation de 160 000 francs suisses pour l'Union de Madrid, d'une diminution de 160 000 francs suisses pour l'Union de La Haye et d'une diminution de 3 045 000 francs suisses pour la rubrique "Autres". En ce qui concerne les opérations du PCT, l'estimation initiale de 122 000 demandes internationales pour 2003 est maintenue. La diminution de budget traduit une réduction des demandes d'examen préliminaire selon le chapitre II du PCT, dont le nombre est ramené de 84 000 à 78 000. En ce qui concerne le système de Madrid, le nombre de demandes d'enregistrements et de renouvellement pour 2003 est revu à la baisse, passant de 34 500 à 30 700, ce qui correspond à une réduction de 960 000 francs suisses selon la formule de flexibilité présentée à l'appendice 3 du document WO/PBC/4/2. Compte tenu des ajustements proposés dans la formule de flexibilité présentée dans l'appendice A.5 ci-après, une augmentation nette des ressources de 160 000 francs suisses est proposée. En ce qui concerne le système de La Haye, le nombre de demandes de dépôts et de renouvellements pour 2003 est ramené de 8 200 à 7 700. Enfin, la diminution concernant la rubrique "Autres" traduit la réduction du nombre prévu de litiges à examiner dans le cadre de la procédure OMPI de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet, qui est ramené de 3 400 à 1 200 pour 2003.

295. Les autres modifications découlent de la réduction de 2 514 000 francs suisses approuvée par les assemblées des États membres de l'OMPI en octobre 2002 dans le cadre du budget révisé du projet relatif à la nouvelle construction et du programme et budget révisé correspondant pour 2002-2003 (paragraphe 262 i) et f) du document A/37/14). Elles prévoient également la réaffectation de 3 459 000 francs suisses de la rubrique "Autres" à l'Union du PCT, sans incidence sur le montant total de la variation budgétaire, conformément aux ressources disponibles. La répartition de la réduction par union est calquée sur la proposition précédente indiquée dans le tableau 12 du document WO/PBC/5/2.

296. Le tableau 11 présente le budget révisé de l'exercice 2002-2003 par programme. La réduction de 3 686 000 francs suisses prévue au titre de la flexibilité budgétaire comprend une réduction de 536 000 du budget du programme principal 06 (Système du Traité de coopération en matière de brevets) et une réduction de 2 010 000 francs suisses du budget du programme principal 11 (Centre d'arbitrage et de médiation). Les augmentations budgétaires pour le système de Madrid étant compensées par les réductions au titre du système de La Haye, aucune modification des ressources n'est prévue pour le programme principal 07 (Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne). Outre les modifications intéressant les programmes relatifs au système mondial de protection, la formule de flexibilité prévoit des ajustements correspondants aux activités d'appui. Ceux-ci comprennent une réduction de 1 140 francs suisses du budget des programmes relevant de la quatrième partie (Administration). La réduction de 2 514 000 francs suisses prévue au titre des autres modifications couvre l'ajustement du budget de la nouvelle construction et est inscrite au budget du programme principal 18 (Locaux).

Tableau 11
Budget révisé de l'exercice 2002-2003 : variation budgétaire par programme
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2002-2003 initial A	Variation budgétaire						Budget 2002-2003 révisé E=A+D
		Flexibilité		Autres modifications		Total		
		Montant B	% B/A	Montant C	% C/A	Montant D=B+C	% D/A	
I^{re} partie : Lignes politiques générales, direction et gestion								
01 Organes statutaires des États membres	4 500	-	-	-	-	-	-	4 500
02 Direction générale	11 033	-	-	-	-	-	-	11 033
03 Conseiller juridique	3 692	-	-	-	-	-	-	3 692
04 Planification, préparation du budget et contrôle financier	6 617	-	-	-	-	-	-	6 617
Total I^{re} partie	25 842	-	-	-	-	-	-	25 842
II^e partie : Systèmes et questions mondiales de propriété intellectuelle								
05 Développement du droit de la propriété industrielle	9 349	-	-	-	-	-	-	9 349
06 Système du Traité de coopération en matière de brevets	132 889	(536)	(0,4)	-	-	(536)	(0,4)	132 353
07 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	33 245	-	-	-	-	-	-	33 245
08 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	7 081	-	-	-	-	-	-	7 081
09 Communication mondiale	15 322	-	-	-	-	-	-	15 322
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle	11 552	-	-	-	-	-	-	11 552
11 Centre d'arbitrage et de médiation	9 211	(2 010)	(21,8)	-	-	(2 010)	(21,8)	7 201
Total II^e partie	218 649	(2 546)	(1,2)	-	-	(2 546)	(1,2)	216 103
III^e partie : Coopération pour le développement								
12 Coopération avec les pays en développement	59 233	-	-	-	-	-	-	59 233
13 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	5 163	-	-	-	-	-	-	5 163
14 Académie mondiale de l'OMPI	16 248	-	-	-	-	-	-	16 248
Total III^e partie	80 644	-	-	-	-	-	-	80 644
IV^e partie : Administration								
15 Techniques de l'information	148 656	(134)	(0,1)	-	-	(134)	(0,1)	148 522
16 Gestion des ressources humaines	18 347	(134)	(0,7)	-	-	(134)	(0,7)	18 213
17 Services administratifs	63 253	(134)	(0,2)	-	-	(134)	(0,2)	63 119
18 Locaux	117 936	(738)	(0,6)	(2 514)	(2,1)	(3 252)	(2,8)	114 684
Total IV^e partie	348 192	(1 140)	(0,3)	(2 514)	(0,7)	(3 654)	(1,0)	344 538
Non affecté	5 073	-	-	-	-	-	-	5 073
TOTAL	678 400	(3 686)	(0,5)	(2 514)	(0,4)	(6 200)	(0,9)	672 200

297. Le tableau 12 présente le budget révisé de l'exercice 2002-2003 par objet de dépense. La diminution de 3 686 000 francs suisses au titre de la flexibilité comprend une réduction des dépenses de personnel de 3 082 000 francs suisses et une réduction des coûts connexes de location de 604 000 francs suisses. La réduction de 2 514 000 francs suisses au titre des autres modifications traduit le résultat net de la réaffectation des ressources du budget relatif à la nouvelle construction approuvée par les assemblées des États membres de l'OMPI en octobre 2002 et présentée dans le tableau 12 du document A/37/2.

Tableau 12
Budget révisé de l'exercice 2002-2003 : variation budgétaire par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

Objet de dépense	Budget 2002-2003 initial A	Variation budgétaire						Budget 2002-2003 révisé E=A+D
		Flexibilité		Autres modifications		Total		
		Montant B	% B/A	Montant C	% C/A	Montant D=B+C	% D/A	
Dépenses de personnel	322 067	(3 082)	(1,0)	-	-	(3 082)	(1,0)	318 985
Voyages et bourses	41 200	-	-	-	-	-	-	41 200
Services contractuels	121 126	-	-	14 682	12,1	14 682	12,1	135 808
Dépenses de fonctionnement	158 412	(604)	(0,4)	(50 738)	(32,0)	(51 342)	(32,4)	107 070
Mobilier et fournitures	30 522	-	-	-	-	-	-	30 522
Construction	-	-	-	33 542	-	33 542	-	33 542
Non affecté	5 073	-	-	-	-	-	-	5 073
TOTAL	678 400	(3 686)	(0,5)	(2 514)	(0,4)	(6 200)	(0,9)	672 200

298. Le tableau 13 présente le budget révisé de l'exercice biennal 2002-2003 par programme principal et catégorie de postes. La réduction au titre de la flexibilité porte sur 23 postes de la catégorie des services généraux, le nombre total de postes étant ramené de 1032 à 1009. La répartition des réductions de postes par programme est alignée sur la clause de flexibilité concernant le partage de l'allocation budgétaire entre les programmes relatifs aux systèmes mondiaux de protection et les programmes relatifs aux activités connexes d'appui administratif.

299. Le tableau 14 présente le budget révisé de l'exercice 2002-2003 par union et par programme. Ce tableau constitue une mise à jour du tableau 8 (Budget détaillé pour 2002-2003 : allocations budgétaires par union et par programme) du budget approuvé de l'exercice 2002-2003 (page 24 du document WO/PBC/4/2), moyennant l'intégration de la réduction de 6 200 000 francs suisses par union, comme indiqué plus haut dans le tableau 10.

Tableau 13
Budget révisé de l'exercice 2002-2003 : variation du nombre de postes par catégorie et par programme

	<i>Budget 2003 initial</i>				<i>Variation du nombre de postes</i>	<i>Budget 2003 révisé</i>				
	<i>D</i>	<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total</i>		<i>G</i>	<i>D</i>	<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total</i>
I^e partie : Lignes politiques générales, direction et gestion										
02 Direction générale	3	10	7	20	-	3	10	7	20	
03 Conseiller juridique	1	5	2	8	-	1	5	2	8	
04 Planification, préparation du budget et contrôle financier	5	6	5	16	-	5	6	5	16	
Total I^e partie	9	21	14	44	-	9	21	14	44	
II^e partie : Systèmes et questions mondiales de propriété intellectuelle										
05 Développement du droit de la propriété industrielle	4	6	6	16	-	4	6	6	16	
06 Système du Traité de coopération en matière de brevets	4	71	297	372	(4)	4	71	293	368	
07 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	1	19	69	89	-	1	19	69	89	
08 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	1	5	2	8	-	1	5	2	8	
09 Communication mondiale	1	12	15	28	-	1	12	15	28	
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle	3	11	4	18	-	3	11	4	18	
11 Centre d'arbitrage et de médiation	-	2	28	30	(15)	-	2	13	15	
Total II^e partie	14	126	421	561	(19)	14	126	402	542	
III^e partie : Coopération pour le développement										
12 Coopération avec les pays en développement	13	40	34	87	-	13	40	34	87	
13 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	-	4	2	6	-	-	4	2	6	
14 Académie mondiale de l'OMPI	1	9	9	19	-	1	9	9	19	
Total III^e partie	14	53	45	112	-	14	53	45	112	
IV^e partie : Administration										
15 Techniques de l'information	2	62	31	95	(1)	2	62	30	94	
16 Gestion des ressources humaines	2	16	27	45	(1)	2	16	26	44	
17 Services administratifs	4	42	103	149	(1)	4	42	102	148	
18 Locaux	1	5	20	26	(1)	1	5	19	25	
Total IV^e partie	9	125	181	315	(4)	9	125	177	311	
TOTAL	46	325	661	1 032	(23)	46	325	638	1 009	

La catégorie D comprend les postes de directeur général, de vice-directeur général, de sous-directeur général et de directeur.

Tableau 14
Budget révisé de l'exercice 2002-2003 : allocations budgétaires par union et par programme
(en milliers de francs suisses)

Programme	Unions financées par des contributions		Union du PCT		Union de Madrid		Union de La Haye		Autres		Total	
	Montant A	% du total	Montant B	% du total	Montant C	% du total	Montant D	% du total	Montant E	% du total	Montant F=A+...E	% du total
I^{re} partie : Lignes politiques générales, direction et gestion												
01 Organes statutaires des États membres	270	0,7	3 512	0,7	553	0,7	95	0,7	70	0,7	4 500	0,7
02 Direction générale	618	1,6	8 771	1,6	1 263	1,6	217	1,6	164	1,6	11 033	1,6
03 Conseiller juridique	209	0,5	2 939	0,6	426	0,5	66	0,5	52	0,5	3 692	0,5
04 Planification, préparation du budget et contrôle financier	386	1,0	5 211	1,0	789	1,0	136	1,0	95	1,0	6 617	1,0
Total I^{re} partie	1 483	3,8	20 433	3,8	3 031	3,8	514	3,8	381	3,8	25 842	3,8
II^e partie : Systèmes et questions mondiales de propriété intellectuelle												
05 Développement du droit de la propriété industrielle	4 672	12,1	4 125	0,8	473	0,6	79	0,6	-	-	9 349	1,4
06 Système du Traité de coopération en matière de brevets	-	-	132 353	24,9	-	-	-	-	-	-	132 353	19,7
07 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	-	-	-	-	28 511	36,2	4 734	35,4	-	-	33 245	4,9
08 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	7 081	18,4	-	-	-	-	-	-	-	-	7 081	1,1
09 Communication mondiale	927	2,4	12 588	2,4	1 555	2,0	236	1,8	16	0,2	15 322	2,3
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle	4 981	12,9	5 873	1,1	608	0,8	90	0,7	-	-	11 552	1,7
11 Centre d'arbitrage et de médiation	-	-	1 958	0,4	-	-	-	-	5 243	52,7	7 201	1,1
Total II^e partie	17 661	45,8	156 897	29,5	31 147	39,5	5 139	38,5	5 259	52,9	216 103	32,1
III^e partie : Coopération pour le développement												
12 Coopération avec les pays en développement	4 033	10,5	47 322	8,9	6 631	8,4	981	7,3	266	2,7	59 233	8,8
13 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	343	0,9	4 166	0,8	571	0,7	83	0,6	-	-	5 163	0,8
14 Académie mondiale de l'OMPI	1 115	2,9	13 014	2,4	1 783	2,3	272	2,0	64	0,6	16 248	2,4
Total III^e partie	5 491	14,3	64 502	12,1	8 985	11,4	1 336	10,0	330	3,3	80 644	12,0
IV^e partie : Administration												
15 Techniques de l'information	3 668	9,5	127 530	24,0	13 315	16,9	2 284	17,1	1 725	17,3	148 522	22,1
16 Gestion des ressources humaines	1 390	3,6	13 426	2,5	2 434	3,1	405	3,0	558	5,6	18 213	2,7
17 Services administratifs	4 711	12,2	47 674	9,0	8 315	10,5	1 373	10,3	1 046	10,5	63 119	9,4
18 Locaux	3 838	10,0	97 017	18,3	11 046	14,0	2 213	16,6	570	5,7	114 684	17,1
Total IV^e partie	13 607	35,3	285 647	53,7	35 110	44,5	6 275	47,0	3 899	39,2	344 538	51,3
Non affecté	286	0,7	4 019	0,7	591	0,7	100	0,7	77	0,7	5 073	0,7
TOTAL	38 528	100,0	531 498	100,0	78 864	100,0	13 364	100,0	9 946	100,0	672 200	100,0

2. Budget révisé de l'exercice 2002-2003 présenté selon la structure du programme pour 2004-2005

300. La nouvelle structure de programme pour l'exercice biennal 2004-2005 est décrite dans l'introduction du projet de programme et budget. Les modifications apportées à la structure du programme ouvrent la voie au recentrage des activités et à l'incorporation de nouvelles priorités et activités dans le cadre du projet de budget. Le tableau 15 expose la nouvelle structure pour 2004-2005, qui comprend 14 programmes principaux, contre 18 pour le budget révisé de l'exercice 2002-2003. Les ressources et les activités correspondantes du budget révisé de l'exercice 2002-2003 sont réalignées sur la structure du programme pour l'exercice biennal à venir. Cela permet de comparer le projet de budget pour 2004-2005 avec le programme et budget de l'exercice 2002-2003. Le réalignement des ressources et des activités prévues dans le budget révisé de l'exercice 2002-2003 sur la structure du programme pour 2004-2005 ne modifie pas les priorités ni les activités approuvées par les États membres pour l'exercice biennal 2002-2003.

301. La nouvelle structure de programme vise à focaliser davantage les activités en les regroupant. C'est notamment le cas des activités d'appui au directeur général (nouveau programme principal 02) et des activités liées à la gestion des ressources (nouveau programme principal 13). Un regroupement des activités est également effectué dans le cadre de trois programmes distincts, concernant les brevets (nouveau programme principal 04), les marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques (nouveau programme principal 04) et le droit d'auteur et les droits connexes (nouveau programme principal 05). Enfin, un recentrage est effectué dans le cadre de deux programmes (nouveaux programmes principaux 11 et 12) prévoyant la réalisation de nouvelles activités dans le cadre de l'exercice biennal 2004-2005.

302. Les principales modifications apportées au titre de la réorientation des ressources et des activités sont décrites ci-après. Le nouveau programme principal 01 (Organes statutaires des États membres) reprend en totalité l'ancien programme principal 01 (Organes statutaires des États membres). Le nouveau programme principal 02 (Direction générale) reprend en totalité les anciens programmes principaux 02 (Direction générale) et 04 (Planification, préparation du budget et contrôle financier), ainsi que certaines parties des anciens programmes principaux 03 (Conseiller juridique), 09 (Communication mondiale) et 10 (Questions mondiales de propriété intellectuelle). Le nouveau programme principal 03 (Brevets et Traité de coopération en matière de brevets (PCT)) reprend la totalité de l'ancien programme principal 06 (Système du Traité de coopération en matière de brevets) ainsi que des parties de l'ancien programme principal 05 (Développement du droit de la propriété industrielle). Le nouveau programme principal 04 (Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques) reprend la totalité de l'ancien programme principal 07 (Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne), ainsi que des parties de l'ancien programme principal 05 (Développement du droit de la propriété industrielle). Le nouveau programme principal 05 (Droit d'auteur et droits connexes) reprend la totalité de l'ancien programme principal 08 (Développement du droit d'auteur et des droits connexes) ainsi que des parties de l'ancien programme principal 05 (Développement du droit de la propriété industrielle).

Tableau 15
Budget révisé de l'exercice 2002-2003 : allocation des ressources selon la structure du programme pour 2004-2005
(en milliers de francs suisses)

<i>Structure du programme 2002-2003</i>	<i>Montant</i>	<i>Structure du programme 2004-2005</i>	<i>Montant</i>
01 Organes statutaires des États membres	4 500	01 Organes statutaires des États membres	4 500
02 Direction générale	11 033	02 Direction générale	25 471
03 Conseiller juridique (voir aussi 14)	3 390		
04 Planification, préparation du budget et contrôle financier	6 617		
09 Communication mondiale (voir aussi 11 et 12)	1 166		
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle (voir aussi 07, 11 et 12)	3 265		
05 Développement du droit de la propriété industrielle (voir aussi 04 et 05)	2 906	03 Brevets et Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	135 259
06 Système du Traité de coopération en matière de brevets	132 353		
05 Développement du droit de la propriété industrielle (voir aussi 03 et 05)	6 011	04 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	39 256
07 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	33 245		
05 Développement du droit de la propriété industrielle (voir aussi 03 et 04)	432	05 Droit d'auteur et droits connexes	7 513
08 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	7 081		
11 Centre d'arbitrage et de médiation (voir aussi 14)	6 685	06 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	6 685
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle (voir aussi 02, 11 et 12)	4 326	07 Questions diverses de propriété intellectuelle	4 758
12 Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 08, 10, 11, 12 et 13)	432		
12 Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 07, 10, 11, 12 et 13)	52 354	08 Coopération avec les pays en développement	53 900
14 Académie mondiale de l'OMPI (voir aussi 10 et 13)	382		
15 Techniques de l'information (voir aussi 14)	1 164		
13 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	5 163	09 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	5 163
12 Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 07, 08, 11, 12 et 13)	268	10 Académie mondiale de l'OMPI	14 688
14 Académie mondiale de l'OMPI (voir aussi 08 et 13)	14 420		
09 Communication mondiale (voir aussi 02 et 12)	380	11 La propriété intellectuelle au service du développement économique	8 481
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle (voir aussi 02, 07 et 12)	2 672		
12 Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 07, 08, 10, 12 et 13)	5 429		
09 Communication mondiale (voir aussi 02 et 11)	13 776	12 Création d'une culture de la propriété intellectuelle et promotion du respect de la propriété intellectuelle	15 283
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle (voir aussi 02, 07 et 11)	1 289		
12 Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 07, 08, 10, 11 et 13)	218		
12 Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 07, 08, 10, 11 et 12)	532	13 Gestion des ressources	197 994
14 Académie mondiale de l'OMPI (voir aussi 08 et 10)	1 446		
16 Gestion des ressources humaines	18 213		
17 Services administratifs	63 119		
18 Locaux	114 684		
03 Conseiller juridique (voir aussi 02)	302	14 Techniques de l'information	148 176
11 Centre d'arbitrage et de médiation (voir aussi 06)	516		
15 Techniques de l'information (voir aussi 08)	147 358		
Non affecté	5 073	Non affecté	5 073
TOTAL	672 200	TOTAL	672 200

Le nouveau programme principal 06 (Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI) reprend en totalité l'ancien programme principal 11 (Centre d'arbitrage et de médiation). Le nouveau programme principal 07 (Questions diverses de propriété intellectuelle) reprend en partie les anciens programmes principaux 10 (Questions mondiales de propriété intellectuelle) et 12 (Coopération avec les pays en développement). Le nouveau programme principal 08 (Coopération avec les pays en développement) reprend en partie les anciens programmes principaux 12 (Coopération avec les pays en développement), 14 (Académie mondiale de l'OMPI) et 15 (Techniques de l'information). Le nouveau programme principal 09 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie) reprend en totalité de l'ancien programme principal 13 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie). Le nouveau programme principal 10 (Académie mondiale de l'OMPI) reprend en partie les anciens programmes principaux 12 (Coopération avec les pays en développement) et 14 (Académie mondiale de l'OMPI). Le nouveau programme principal 11 (La propriété intellectuelle au service de la croissance économique) reprend en partie les anciens programmes principaux 09 (Communication mondiale), 10 (Questions mondiales de propriété intellectuelle) et 12 (Coopération avec les pays en développement). Le nouveau programme principal 12 (Création d'une culture de la propriété intellectuelle et promotion du respect de la propriété intellectuelle) reprend en partie les anciens programmes principaux 09 (Communication mondiale), 10 (Questions mondiales de propriété intellectuelle) et 12 (Coopération avec les pays en développement). Le nouveau programme principal 13 (Gestion des ressources) reprend la totalité des anciens programmes principaux 16 (Gestion des ressources humaines), 17 (Services administratifs) et 18 (Locaux), ainsi que des parties des anciens programmes principaux 12 (Coopération avec les pays en développement) et 14 (Académie mondiale de l'OMPI). Enfin, le nouveau programme principal 14 (Techniques de l'information) reprend en partie les anciens programmes principaux 03 (Conseiller juridique), 11 (Centre d'arbitrage et de médiation) et 15 (Techniques de l'information).

303. On trouvera dans le tableau 16 ci-après la même comparaison présentée par catégorie de postes.

Tableau 16
Budget révisé de l'exercice 2002-2003 : répartition des postes selon la structure du programme pour 2004-2005

<i>Structure du programme 2002-2003</i>	<i>D</i>	<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total</i>	<i>Structure du programme 2004-2005</i>	<i>D</i>	<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total</i>
02 Direction générale	3	10	7	20	02 Direction générale	10	27	14	51
03 Conseiller juridique (voir aussi 14)	1	4	2	7					
04 Planification, préparation du budget et contrôle financier	5	6	5	16					
09 Communication mondiale (voir aussi 12)	--	3	--	3					
10 Questions mond. de propriété intellectuelle (voir aussi 07, 11 et 12)	1	4	--	5					
05 Dév. du droit de la propriété industrielle (voir aussi 04 et 05)	--	2	2	4	03 Brevets et Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	4	73	295	372
06 Système du Traité de coopération en matière de brevets	4	71	293	368					
05 Dév. du droit de la propriété industrielle (voir aussi 03 et 05)	4	3	4	11	04 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	5	22	73	100
07 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	1	19	69	89					
05 Dév. du droit de la propriété industrielle (voir aussi 03 et 04)	--	1	--	1	05 Droit d'auteur et droits connexes	1	6	2	9
08 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	1	5	2	8					
11 Centre d'arbitrage et de médiation (voir aussi 14)	--	2	11	13	06 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	--	2	11	13
10 Questions mond. de propriété intellectuelle (voir aussi 02, 11 et 12)	1	4	2	7	07 Questions diverses de propriété intellectuelle	1	5	2	8
12 Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 08, 10, 11, 12 et 13)	--	1	--	1					
12 Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 07, 10, 11, 12 et 13)	11	34	27	72	08 Coopération avec les pays en développement	12	35	29	76
14 Académie mondiale de l'OMPI (voir aussi 10 et 13)	--	--	2	2					
15 Techniques de l'information (voir aussi 14)	1	1	1	3					
13 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	--	4	2	6	09 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	--	4	2	6
12 Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 07, 08, 11, 12 et 13)	--	--	1	1	10 Académie mondiale de l'OMPI	1	8	7	16
14 Académie mondiale de l'OMPI (voir aussi 08 et 13)	1	8	6	15					
10 Questions mond. de propriété intellectuelle (voir aussi 02, 07 et 12)	1	2	2	5	11 La propriété intellectuelle au service du développement économique	2	7	8	17
12 Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 07, 08, 10, 12 et 13)	1	5	6	12					
09 Communication mondiale (voir aussi 02)	1	9	15	25	12 Création d'une culture de la propriété intellectuelle et promotion du respect de la propriété intellectuelle	1	10	16	27
10 Questions mond. de propriété intellectuelle (voir aussi 02, 07 et 11)	--	1	--	1					
12 Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 07, 08, 10, 11 et 13)	--	--	1	1					
12 Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 07, 08, 10, 11 et 12)	1	--	--	1	13 Gestion des ressources	8	64	148	220
14 Académie mondiale de l'OMPI (voir aussi 08 et 10)	--	1	1	2					
16 Gestion des ressources humaines	2	16	26	44					
17 Services administratifs	4	42	102	148					
18 Locaux	1	5	19	25					
03 Conseiller juridique (voir aussi 02)	--	1	--	1	14 Techniques de l'information	1	62	31	94
11 Centre d'arbitrage et de médiation (voir aussi 06)	--	--	2	2					
15 Techniques de l'information (voir aussi 08)	1	61	29	91					
TOTAL	46	325	638	1 009	TOTAL	46	325	638	1 009